



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 Février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

Présents : Mesdames Sandrine CHUARD, Nathalie GUYON, Messieurs, Frédéric DURET, Marie-Louise LAGARDE, Alain SCHMITT.

Excusé : El Houssin SOUNNI.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sandrine CHUARD

Ordre du jour de la séance :

- ✓ *Approbation du compte-rendu du 28 Janvier 2026.*

Délibérations :

Néant

Ouverture de séance : le 28 janvier 2026 à 18h30

- ✓ *Approbation du compte-rendu du 28 Janvier 2026 à l'unanimité des membres présents*

Questions diverses

- Le Maire informe le conseil du contenu de la « Convention avec les piègeurs agréés du Jura » qu'il vient de signer pour réguler la prolifération des ragondins sur le territoire.
 - Coût des prestations :
Frais d'intervention (frais de dossiers, téléphone, mise en place des actions, compte rendu) **70,00 €**
Dédommagement au piégeage (estimation 30 captures à 5€) 150,00€
- A ce jour, 5 ragondins ont été capturés.**
- Pour clôturer, ce conseil étant le dernier de ce mandat, Mr Le Maire remercie Madame Marie-Louise LAGARDE pour son assiduité, sa ponctualité et ses actions durant les six années écoulées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45.
Prochain conseil après les élections

La secrétaire de séance,
Sandrine CHUARD

Le Maire,
Alain SCHMITT

